

I Les membres du conseil

a) Les représentants de parents d'élèves élus

Mme BOAILLON Mélanie ; Mme HERSANT-CHEVAIS Mélanie ; Mme JOINT Natacha ; M. LHUISSIER Yoann ; Mme. LECUREUIL Karine ; M. LEPINAY Damien ; Mme. MEE Edith

b) Les représentants des mairies et du SIVOS :

M. PLANCHAIS : maire et adjoint au maire de Oisseau-Le-Petit

Sylvie THOMAS : adjointe à Bérus

M. BOURGEOIS : adjoint au maire de Chérisay en charge des affaires scolaires.

Mme LELIEVRE : présidente du SIVOS.

c) Les enseignants :

Fyé : Mme VIGNERON (PS-MS) ; Mme ROULAND (50% CE1-CE2) ; Mme LAMBERT (CE2-CM1) ; Mme LEROY (CE2-CM1), Mme GUIBERT (CM2)

Oisseau-Le-Petit : M. VILLAIN (75% GS) ; Mme CIVEL (CP) ; Mme COLLIN (50% à Oisseau et 50% à Fyé CE1 et CE1-CE2) Mme HOUIS--CASATI (50% CE1 et directrice du RPI).

d) Les autres personnes présentes

M. COUPRY Jean-Noël (ancien représentant des parents d'élèves)

e) Les personnes excusées :

Inspection de l'Éducation Nationale : Mme. Gaël LE MOULLAC

Mairies : M. GOYER (maire de Oisseau-le-Petit), M. FRIMONT (maire de Fyé), M. LATA CZ (maire de Chérisay)

Parents d'élèves : M. CHAPRON Cédric, Mme LACROIX Elodie

II Ordre du jour

- Elections des représentants de parents d'élèves
- Changements dans l'équipe et effectifs
- Temps périscolaires
- Règlements
- Entretien des locaux
- Dispositif PhaRE
- Point sur les projets
- Sécurité des écoles
- Point sur les comptes (OCCE et SIVOS)
- Investissements et travaux
- Questions des parents

III Elections des représentants des parents d'élèves

Suite aux élections des parents délégués qui ont eu lieu le 11/10/2024

Participation à Oisseau-Le-Petit : 47,27%

Participation à Fyé : 52,45%

Parents d'élèves élus :

Mme BOAILLON Mélanie ; Mme HERSANT-CHEVAIS Mélanie* ; Mme JOINT Natacha ; M. LHUISSIER Yoann ; Mme. LECUREUIL Karine ; M. LEPINAY Damien ; Mme. MEE Edith* ; M. CHAPRON Cédric ; Mme LACROIX Elodie

(* par procédure de tirage au sort, les candidatures n'étant pas parvenues à temps et sièges non pourvus)

IV Changements dans l'équipe et effectifs

Effectifs et répartitions des élèves dans les 9 classes :

Site de Oisseau :

4 classes		88 élèves
CLASSES	ENSEIGNANT.E.S	EFFECTIFS
PS-MS	Mme. Laigneau	24
GS	M. Villain (75%) complété par Mme. Pujol	20
CP	Mme. Civel	21
CE1	Mme Houis--Casati (50% direction) complétée par Mme. Collin	23

Site de Fyé :

5 classes		117 élèves
CLASSES	ENSEIGNANT.E.S	EFFECTIFS
PS-MS	Mme. Vigneron	23
CE1-CE2	Mme. Rouland (50%) complétée par Mme. Collin	22
CE2-CM1 A	Mme. Lambert	23
CE2-CM1 B	Mme. Leroy	23
CM2	Mme. Guibert	26

Total des élèves sur le RPI : 205

V Temps périscolaires

CANTINE

➤ Oisseau :

Le bruit est excessif dans les couloirs. Le personnel crie. Comment les personnels de cantine peuvent-ils se faire entendre ? Pas d'autres problématiques, les temps de cours sont bien gérés.

➤ Fyé :

Question des parents d'élèves : « Nous souhaiterions avoir des informations sur le déroulement des repas à la cantine de Fyé : nombre de personnes pour l'encadrement, rôle du personnel et déroulement des services (durée, horaires par service par classe, nombre d'enfants par service et temps pour manger).

Réponse à la question des parents :

Il y a deux services : le premier de 12h00 à 12h45 et le second de 12h45 à 13h20, mais cela ne correspond pas car finalement le premier service commence à 12h10 (le temps du trajet) donc ça décale tout.

Les enfants n'écoutent pas donc se rajoutent des pauses pour demander le silence afin de manger dans une ambiance convenable.

Il y a 6 personnes au service (avec la cuisinière comprise)

Les services durent chacun 40min, entre l'entrée et la sortie et il y a 38 à 42 élèves par service.

Jusqu'aux vacances de la Toussaint, la classe des CM2 allait à la cantine avec les maternels ; maintenant la classe de CE1-CE2 va avec les petits et c'est plus calme pour les petits (après une demande).

Le deuxième service se passe bien aussi avec cette organisation, c'est-à-dire avec les CE2, CM1 et CM2 ensemble.

Un permis à points va être mis en place pour la cantine. Il a été expliqué aux élèves ce midi et débutera mardi 12 novembre. Sur ce permis, il y a 10 points. A bout de 5 points, c'est un avertissement aux parents, puis si 5 points sont de nouveau perdus, c'est une exclusion d'une semaine. Le permis à points ne concerne que les élémentaires, pas les maternelles.

Certains parents d'élèves font remarquer que cela punit davantage les parents que les enfants. Le SIVOS répond que les parents sont responsables de leur enfant.

Les parents d'élèves font remarquer que les personnels d'encadrement semblent souvent se laisser faire par les élèves, et qu'un d'eux ne prendrait pas en considération la parole des enfants. Le SIVOS répond que certains agents ont davantage « niak ».

Les parents d'élèves indiquent que les enfants rapportent souvent que le personnel crie à la cantine. Le SIVOS défend ses agents : « Elles haussent le ton pour se faire entendre. »

Une enseignante suggère qu'il est peut-être possible d'accepter un minimum de bruit dans la cantine, puisque c'est un temps de décompression pour les enfants qui doivent rester assis et concentrés en classe. Le SIVOS assure que ce n'est pas un silence absolu qui est recherché.

Les parents d'élèves demandent si le personnel est formé sur l'encadrement des enfants. Le SIVOS répond que non mais est se dit prêt à l'envisager.

Le SIVOS précise qu'il y a eu une amélioration de la situation à la cantine après un passage de la présidente, Mme Lelièvre, dans toutes les classes de Fyé.

Les parents d'élèves font remonter un cas particulier : la maman d'une petite fille qui mange halal et qui, en fonction des menus, peut se retrouver à ne manger que très très peu à la cantine. Le SIVOS indique qu'elle mange, elle mange un peu plus de ce qu'elle peut manger, mais dit ne pas pouvoir faire de repas différents. Quant à l'idée d'apporter un repas de la maison, c'est impossible : elle ne peut pas amener un repas sans PAI.

Les parents précisent que la maman ne demande pas de substitut.

Le SIVOS répond que la maman peut la prendre à la maison les jours où elle ne mangerait rien car le repas ne convient pas à la petite.

A noter que la petite ne prend pas de petit déjeuner, sauf un biberon. Un goûter est-il envisageable le matin sur le temps scolaire ?

Le SIVOS est en lien avec la maman et cherche une solution pour cette enfant.

GARDERIE

➤ **Oisseau :**

Une enseignante alerte sur le fait qu'il y a beaucoup de bruit à la garderie le matin. Les enfants disent des insultes, donnent des coups de pied et sont irrespectueux entre eux, envers le matériel et envers les adultes. La garderie est un local assez petit et il y a beaucoup d'enfants. Cela génère un stress important pour eux, notamment pour les plus petits. L'attention est également portée à la sécurité : il y a du matériel sous le préau, les enfants montent sur des tours de matériel très hautes. L'enseignante a déjà vu un enfant debout sur le radiateur. Nous demandons à ce que l'information soit remontée au personnel et au service concerné de trouver des solutions. La mairie réfléchit au personnel de la garderie et pense apporter des modifications.

➤ **Fyé :**

Pas de remontées de soucis particuliers.

VI Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur a été mis à jour pour correspondre aux nouveaux horaires d'APC.

Ci-dessous le passage modifié :

« En outre, les élèves pourront bénéficier d'Activités Pédagogiques Complémentaires :

- à l'école de Oiseau Le Petit, de 8 H 35 à 9 H 05 les lundis et jeudis (ou les mardis pour la classe de GS à partir de février)

- à l'école de Fyé, les mardis de 8 H 20 à 8 H 50, les jeudis de 16 H 30 à 17 H 00 ou de 8h20 à 8h50 selon les classes. »

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité par le conseil d'école.

Une information dans le cahier de liaison des élèves informera les parents de cette modification.

VII Entretien des locaux

Sur le site de Fyé, nous remercions la mairie d'avoir procédé à un échange de personnel afin que les toilettes puissent être convenablement nettoyées. 4h par semaine y sont consacrées, (1h tous les soir).

Cependant, les problèmes d'hygiène concernant les toilettes de Fyé (entre la salle des maîtres et la maternelle) n'est pas uniquement à attribuer au ménage : La présidente du SIVOS a montré aux membres du conseil d'école une photo prise par la nouvelle employée qui montre une cuvette remplie de papier.

Les enseignantes de Fyé affirment rappeler régulièrement les règles concernant les toilettes dans les classes. Elles ont créé et affiché des rappels de bonne manière dans les toilettes. L'équipe se mobilise pour continuer à chercher des solutions, mais pointe le fait qu'il y a beaucoup de passage dans les toilettes. Plus un grand nombre d'élèves passent aux toilettes, et par conséquent, plus ceux-ci se salissent vite. Le SIVOS ne peut faire intervenir un agent en journée, et demande pourquoi certaines classes ne pourraient pas aller aux toilettes du haut. Les enseignants répondent que certains y vont pendant les temps de classe, mais cela est impossible pendant les temps de récréation compte tenu du problème de surveillance que cela engendrerait (disposition des locaux).

Un éventuel problème de canalisations a aussi été évoqué. Cela sera vérifié le vendredi 8 novembre.

VIII Protocole PHaRe

L'école est engagée dans le programme PHaRe. Les parents en ont été informés par une information en début d'année dans le cahier de liaison de leur enfant. Dans ce cadre, l'école peut organiser des rencontres avec les élèves concernés par la situation. Durant les entretiens individuels ou collectifs réalisés à l'école, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent, ainsi, acteurs de la résolution du problème. Les parents sont informés de l'évolution de la situation. En outre, pour les situations le nécessitant, l'Inspecteur de l'Education Nationale peut mobiliser l'équipe ressource de circonscription.

Depuis 2023, tous les élèves à partir du CE2 doivent remplir un questionnaire afin de faciliter la détection de situations de harcèlement au sein de l'école, la prévention de ces phénomènes entre les élèves et de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative dans la lutte contre le harcèlement.

IX Les projets pédagogiques pour l'année 2024-2025

Thème de l'année : Nature et Paysages

- **Piscine** (à Alencéa, Alençon)
 - Les GS-CP-CE1 de Fyé : du 27 janvier au 14 mars les mardis et vendredis matins
 - Les CE1 de Oisseau et CM2 : du 17 mars au 29 avril les mardis et vendredis matins
- **Mômo Festival**
 Nous n'avons pas encore de réponse pour toutes les classes. Les séances auront normalement lieu entre fin novembre et mi-décembre, chaque enseignant informera les parents en temps voulu.
- **Festival du livre**
 - Oisseau : du 25 novembre au 5 décembre
 - Fyé : du 17 mars 28 mars
 -
- **Visite de la caserne des pompiers pour le site de Oisseau le 3 décembre**
- **Ecole et cinéma :**
 - Le lundi 25 novembre pour Oisseau : classes de GS, CP et CE1
 - Le mardi 26 novembre pour Fyé : niveaux CE1 et CE2
 - Le lundi 16 décembre pour Fyé : niveaux CM1 et CM2
- **Intervenants en musique (Nadine Aurégan) et en anglais (Jonhatan Taylor)**
 pour toutes les classes de l'élémentaire (du CP au CM2)
- **Olympiades : vendredi 23 mai 2025**
- **Classe de neige (CM1-CM2) : du 19 janvier au 24 janvier**
- **Chaque enseignant informera les familles des éventuelles autres sorties en temps voulu**
- **Les Incorruptibles** : l'école de Oisseau le Petit participe au prix des Incorruptibles. Les classes reçoivent une sélection de livres par niveau puis votent pour leur livre préféré jusqu'en mai, participant ainsi au prix littéraire jeunesse national.

X Sécurité et PPMS

Le premier exercice incendie a eu lieu le 27 septembre 2024 (le matin à Oisseau, l'après-midi à Fyé). Il y aura deux autres exercices incendie dans l'année, puisque nous devons en effectuer trois par année scolaire dorénavant.

Les PPMS « risques majeurs » et « intrusion, attentat » :

Il s'agit de mettre en place des procédures pour que les adultes et les élèves de l'école aient les bons réflexes en cas d'intrusion dans l'école de personnes malveillantes ou d'accidents majeurs d'origine naturelle ou technologique.

Un premier exercice de type « risques majeurs » aura lieu le vendredi 22 novembre 2024. Les familles sont informées via le carnet de liaison de leur enfant.

XI Les comptes (OCCE et SIVOS)

L'ensemble de l'équipe remercie le SIVOS et les mairies pour leurs investissements dans l'école.

Le budget alloué par le SIVOS est de 666 € / classe et par année civile, soit 5 994, 94 € par an, auxquels s'ajoutent 100 € / classe.

→ Coopérative scolaire de Oisseau-le-Petit

Comptes coopé Oisseau 2023-2024

Action	Recettes	Dépense	Bilan
Affiliation OCCE	0	244,55	- 244,55
Subvention SIVOS	650,00	0	+ 650,00
Vente de gâteaux	368,73	0	+ 368,73
Photos	2660,00	1862,7	+ 797,30
cinéma	0	632,5	-632,5
Mômo festival	0	140	-140
Petits scientonautes	0	43	-43
Adhésion Incorruptibles	0	30	-30
Achat / vente fichiers ou livres pour élèves	238	301,39	-63,39
Achat et ventes diverses	0	125,05	-125,05
Sortie scolaire (à rembourser par APE)	0	537	-537

Solde au 01/09/2023 : 1371,09

Solde au 05/09/2024 : 1371,63

→ Coopérative scolaire de Fyé

Fyé : Solde au 27/06/2024 :1888,53€ 01/11/2024 : 1392,20

	recettes	dépenses
Participation volontaire des familles au clos Lucé	141	
Achat petit matériel		84
Abonnement rallye lecture et magazine		68
Assurance et cotisations		300
Sortie maternelle		282

XII Investissements et travaux

→ Sur le site de Oisseau-le-Petit

L'équipe remercie la mairie des travaux effectués (le changement de la pompe à chaleur, la réparation du store des classe de M. Villain et de Mme Houis--Casati et Mme Collin et les diverses petites bricoles pour lesquelles les agents interviennent toujours.

Merci pour les paniers de basket installés récemment.

Si possible, il faudrait réensemencer la pelouse cet automne pour la regarnir, avec une espèce robuste (type « raygrass à vache »). Demande déjà faite l'an dernier. Les élèves ne sont pas autorisés à aller dans cette zone pendant la saison hivernale (de la Toussaint à Pâques).

Pour jardiner avec les élèves, les parterres actuels posent problèmes. Les bordures se défont et les parterres sont à l'ombre des arbres dont les racines pompent tout. Eric, l'employé municipal avait évoqué des bacs en hauteur.

La porte de la classe de Mme Houis--Casati et de Mme Collin (porte d'entrée) se rouvre quand elle est fermée.

Les huisseries ne sont pas étanches et cela pose problème (notamment dans le cadre des exercices PPMS). Réponse de la mairie : cela est en cours.

Il faudrait revoir le nombre de lits dans la salle de sieste dans le bâtiment du bas (cf. DUERP à venir) car cela engendre un problème de sécurité en cas d'éviction (largeur des couloirs entre les lits)

Toilettes dans le bâtiment du bas (maternelle) :

- il faudrait enlever les portes battantes qui sont dangereuses pour les enfants : les petits les reçoivent en pleine figure. La mairie explique qu'elles ont déjà été retirées puis remise pour une question d'intimité. Proposition de mettre un système de ressort pour retenir / ralentir les portes.
- intimité : il y a un wc avec une porte du côté des filles et un du côté des garçons.
- côté garçons : 3 urinoirs et 2 wc hauts. Dans la mesure du possible, il faudrait que celui où il n'y a pas de porte soit remplacé par un plus bas. Les adultes doivent porter les garçons pour qu'ils puissent faire pipi ; la hauteur des toilettes n'est pas adaptée aux enfants. Cela monopolise beaucoup les adultes et freine le développement de l'autonomie des enfants.
- il resterait 2 wc avec porte pour les plus grands de la garderie.

→ Sur le site de Fyé

L'équipe remercie la mairie pour l'installation du parking à vélos, du cabanon pour les jouets de cours, ainsi que pour l'installation des panneaux en liège dans les classes.

XIII Questions des parents d'élèves

(Les questions concernent le paiement pour la classe de neige)

- « Certains parents ont déjà réglé le solde et ont donné un chèque à l'école. Ils ont quand même reçu l'avis à payer. Que doivent-ils faire ? » Réponse du SIVOS : « L'avis a été envoyé avant d'avoir reçu le chèque, donc cela est réglé.
- « Il a été proposé de pouvoir régler une partie ou la totalité de la facture en chèques vacances. La facture reçue du Trésor Public ne permet pas cette solution. Comment faire dans ce cas ? » Réponse du SIVOS : « Donner au SIVOS et le SIVOS fait le nécessaire. »
- « Certains prélèvements ne sont pas passés » Réponse du SIVOS : « Il faut voir directement avec le Trésor Public ».

XIV Dates des prochains conseils d'école

Dates des prochains conseils d'école

- Jeudi 6 février à 18h30, salle des fêtes de OISSEAU-LE-PETIT
- Mardi 1^{er} juillet à 18h30, salle polyvalente de FYE